

---

## **Internet après la mort**

Par Frédéric Perron

---

Qu'advient-il de votre compte Facebook et de vos courriels sur le Web après votre décès? Votre famille aura-t-elle accès à vos messages les plus intimes? Les politiques des différents sites à ce sujet varient beaucoup. En voici un aperçu.

### **FACEBOOK**

Avec plus de 300 millions d'utilisateurs, Facebook est aujourd'hui LE lieu de rendez-vous des internautes, qui y échangent leurs photos, y rendent compte de leurs activités et y révèlent leurs états d'âme.

Après son décès, un utilisateur laisse derrière lui une foule de souvenirs pour sa famille et ses amis. Pour cette raison, et à leur demande, Facebook peut «mémorialiser» son profil. Celui-ci devient alors accessible uniquement à ses «amis Facebook», qui peuvent y laisser des messages. Les informations plus sensibles, telles que ses coordonnées et ses «statuts», sont retirées. De même, ses proches ne peuvent accéder à son compte pour voir ses messages privés. À la demande de la famille, Facebook peut aussi fermer le compte.

### **GMAIL**

Le proche d'un défunt peut demander l'accès à son compte de courriel Gmail. Il doit fournir une preuve qu'il est le représentant légal de la personne décédée ou chargé de sa succession, un certificat de décès de la personne disparue, ainsi qu'une preuve d'échange de courriels entre eux. Ces documents peuvent être envoyés par télécopieur ou par la poste. Par ailleurs, Gmail n'efface pas le compte. Toutefois, un proche qui en obtient l'accès peut l'effacer lui-même.

### **YAHOO!**

Yahoo! a une politique de confidentialité plus stricte que Gmail et Hotmail.

En aucun cas elle ne donne à la famille l'accès au compte d'une personne décédée. Toutefois, les proches peuvent demander la fermeture du compte.

Selon la politique de Yahoo!, un utilisateur qui désire donner accès à son compte à sa famille après sa mort doit le préciser dans son testament.

### **WINDOWS LIVE HOTMAIL**

Hotmail a pour politique d'effacer un compte inutilisé après 270 jours et de rendre cette adresse de courriel accessible à un autre utilisateur après ce délai.

Pour accéder au compte d'un proche défunt, une personne doit fournir une preuve qu'elle est responsable de la succession, une photocopie de son permis de conduire et une photocopie du certificat de décès. Elle peut envoyer ces documents par télécopieur ou par la poste.

### **MYSAPCE**

Ce site de réseautage social n'a pas de politique particulière à ce sujet. On agit au cas par cas. Toutefois, à la demande des proches, MySpace peut effacer la page d'un utilisateur décédé.